



CLASSEMENT PRIMUS MAT SAINT LUC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

Le produit PRIMUS MAT SAINT LUC est conforme aux exigences de la classe A+ selon le décret n°2011-321 de Mars 2011 du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Sur la base des résultats obtenus et apparaissant dans le procès-verbal d'essai n° G15185 (analyses réalisées par la société Eurofins, accréditée par le Danak n°522), le produit est classé avec le signe distinctif suivant correspondant à la classification A+ selon la législation mentionnée plus haut.



Pour faire valoir ce que de droit